



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-SALOMÉ

CITATION DE TROIS IMMEUBLES PATRIMONIAUX DU NOYAU VILLAGEOIS

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE:

À la séance régulière du conseil municipal en date du 2 décembre 2024, un avis de motion a été donné et un projet de règlement 333-2025 sur la citation des immeubles patrimoniaux du noyau villageois.

Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À Sainte-Marie-Salomé, le 14 janvier 2025.

Original signé

Élisa-Ann Sourdif
Directrice générale et greffière-trésorière